

Ecole PRIMAIRE GENEVIEVE GRATTIER

8 rue Jean Macé
44550 Saint Malo de Guersac

Tél. : 02 40 91 10 23

ce.0441743f@ac-nantes.fr

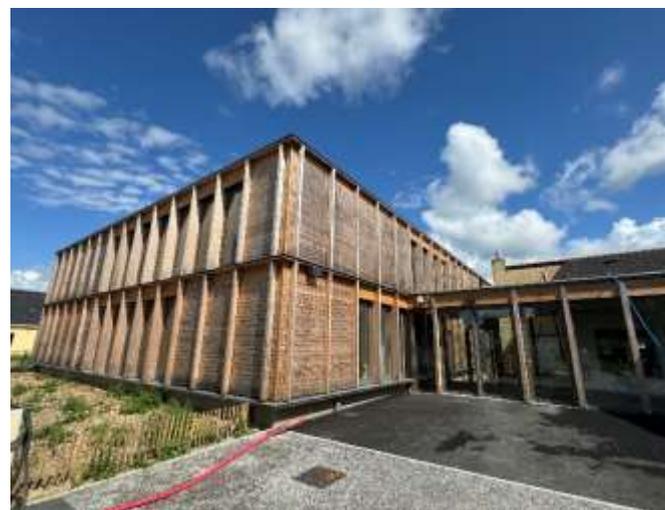


École Primaire Geneviève GRATTIER

Entrée Maternelle



Entrée Élémentaire (Institutionnelle)



Le fonctionnement de l'école

Quels sont les horaires de l'école ?

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h40-12h			
13h45-16h25			

Les portes de l'école s'ouvriront 10 minutes avant le début de la classe.

Que faire en cas d'absence de mon enfant ?

La scolarisation des élèves est obligatoire tous les jours dès que votre enfant est inscrit dans une école.

En cas de maladie ou d'absence de dernière minute, pensez à prévenir l'école le matin par téléphone en évoquant la raison de l'absence (laisser un message).

En cas d'absence prévue, prévenir par écrit les enseignants au préalable.

Ai-je besoin d'une assurance scolaire ?

Une assurance scolaire sera nécessaire pour couvrir votre enfant en cas d'accident. Elle doit comporter deux clauses :

Individuel ou accident corporel : Elle couvre votre enfant pour ses propres dommages.

Responsabilité civile : Elle couvre votre enfant dans les situations où il aurait causé un accident à un tiers.

Où dois-je chercher mon enfant si je souhaite le récupérer pendant le temps scolaire ?

Accès au niveau de l'entrée institutionnelle, 8 rue Jean Macé. Il faut sonner à la porte et attendre qu'un adulte vienne vous ouvrir.

Pour contacter la direction ?

Directrice : **Mme LAFITE**

Décharge complète pour la direction : Disponible les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Pour toutes demandes n'hésitez pas à contacter la directrice soit aux sorties de classe, par l'intermédiaire d'e-primos, des cahiers de liaison, en laissant un message téléphonique ou par mail.

02-40-91-10-23 / 07-72-21-39-49

Mail : ce.0441743f@ac-nantes.fr

L'ECOLE PRIMAIRE GENEVIEVE GRATTIER Dépend de :

L'Inspection de l'éducation nationale

Circonscription Saint-Nazaire Est

215 bd du Docteur Laënnec

44600 SAINT-NAZAIRE

Tél : 02.40.70.04.22

Inspecteur : **Monsieur PIROUX**

La Communication avec les enseignants

Comment communiquer avec les enseignants ?

Votre moyen principal est le cahier de liaison. Vous devez signer toutes les informations qui y sont mises. Vous pouvez aussi demander un rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant.

Les enseignants peuvent également être disponibles dans les classes aux heures d'entrées et de sorties.

Résultats des élèves.

Cycle 1 : A chaque période un document récapitule toutes les compétences travaillées au cours de la période. Et les outils des élèves vous seront transmis régulièrement pour suivre la scolarité de votre enfant.

Cycle 2 et 3 : Les enseignants transmettront aux familles 2 ou 3 fois par an le livret de compétences de votre enfant. Ce document récapitule toutes les compétences travaillées au cours de la période et évalue précisément ce que sait faire votre enfant.

Quelles aides peuvent être apportées aux élèves ?

Au-delà des différentes aides apportées en classe il existe d'autres dispositifs d'aide pour votre enfant :

L'aide personnalisée se déroule les Mardis de 16h25 à 17h25. C'est un moment où les élèves se trouvent en petit groupe avec l'enseignant et peuvent travailler une compétence encore non acquise. L'aide personnalisée peut aussi s'adresser à tous les élèves dans le cadre d'un projet spécifique de classe ou d'école. Si votre enfant est concerné, votre autorisation sera demandée.

Le RASED est une équipe d'enseignants de l'Education Nationale formés à l'aide d'élèves en difficultés. Ils interviennent sur le temps scolaire. Les parents peuvent faire une demande de suivi pour l'enfant. Les enseignants peuvent le faire également avec l'accord des parents. Le psychologue scolaire fait également partie de l'équipe du RASED et peut intervenir auprès des élèves.

Les partenaires de l'école

La municipalité qui gère le service de restauration scolaire, le périscolaire et le centre de loisirs du mercredi.

En cas de modification pour l'un de ces services (absence, annulation ...), il faut contacter automatiquement l'espace enfance :

Espace enfance Chat Malo
3 place de l'Eglise
44550 Saint Malo de Guersac

Tel. : 02 .51.75.70.85

Courriel : service.scolaire@saintmalodeguersac.fr

Coordinateur enfance-jeunesse : Yann HAMONOU

Les représentants de parents d'élèves :

Ils siègent au conseil d'école qui se réunit 3 fois dans l'année, votent le règlement intérieur de l'école et sont des liens essentiels entre les parents et les différents partenaires de l'école. Si vous êtes intéressés par le rôle de représentant de parents d'élèves, adressez-vous aux enseignants qui vous informeront sur les démarches à suivre.

L'amicale laïque de l'école :

En proposant de nombreuses activités elle est partenaire de l'école. Elle soutient financièrement l'école mais est aussi un moyen convivial de rencontrer d'autres parents tout en étant actif pour l'école de son enfant. Vous serez régulièrement informés des activités et des rencontres organisées par l'amicale.